

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

---

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2022**

D.AG.22-05-01

**OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES ÉLUS**

Rapporteur : Fabrice VENET, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : .....23

Nombre de Conseillers présents et représentés : .....20

Délibération réceptionnée en Préfecture le : .....08/12/2022

Délibération publiée le : .....09/12/2022

Le sept décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le trente novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

**PRÉSENTS :**

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Vanessa OLLIER, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Martine PAVAILLER, Michel MITANNE, Nathalie LLAMBRICH, Julien PERRIN, Denise BOUVIER, Yves VENÇON, Catherine BA, Jérôme ARRAMBOURG, Loïc CALARD, Estelle SEGURA, Marc PUYPE

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

GISSIEN Delphine (pouvoir à VENÇON Yves), BRAU Didier (pouvoir à REGACHE Marie-Claude).

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :** Sandrine CROST**ABSENT(S) :** Camille PUYPE, Samuèle SALMON**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Myriam SAINT-GENIS

D.AG.22-05-01

**OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES ÉLUS**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Roehr Lionel élu sur la liste « Pour Saint-Maurice », a présenté par courrier en date du 6 juillet 2022, reçu en mairie le 6 juillet 2022 sa démission de son mandat de conseiller municipal. De même, il informe que Madame De Klijn Nicole, élue sur la liste « Pour Saint-Maurice », a présenté par courrier en date du 5 juillet 2022, reçu en mairie le 6 juillet 2022 sa démission de son mandat de conseillère municipale donc de conseillère déléguée.

Madame la Préfète de l'Ain a été informée de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Madame Pascale Perronnet est donc appelée à remplacer Monsieur Roehr au sein du conseil municipal.  
Par courrier en date du 18 novembre 2022, reçu en mairie le 20 novembre 2022, Madame Perronnet Pascale fait part de son refus d'intégrer l'équipe municipale.

Monsieur Marc Puype est donc appelé à remplacer Monsieur Roehr Lionel au sein du conseil municipal. En conséquence, compte-tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 26 octobre 2020 et conformément à l'article L.270 du code électoral Monsieur Marc PUYPE est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

De la même façon, Madame Estelle Segura est appelée à remplacer Madame Nicole De Klijn au sein du conseil municipal. En conséquence, compte-tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 26 octobre 2020 et conformément à l'article L.270 du code électoral, Madame Estelle SEGURA est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Madame la Préfète sera informée de ces modifications.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte :

- Des démissions de M. Lionel Roehr et Mme Nicole De Klijn
- Des installations de M. Marc Puype et Mme Estelle Segura en qualité de conseillers municipaux.

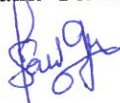
Le nouveau tableau du conseil municipal est fixé comme suit : voir annexe.

Le Conseil Municipal,

➤ **PREND ACTE** de l'ensemble de ces propositions,

Pour : 20 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

Le secrétaire de séance,  
Myriam Saint-Genis



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Fabrice VENET



*En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication*